

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Dawson

Sixième rapport d'évaluation

16 février 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Dawson a fait l'objet d'un examen de la Commission à cinq reprises, soit en septembre 1994 pour la version originale, puis en février 1996, en décembre 1999, en septembre 2002 et en novembre 2004. Au terme du troisième examen, la politique avait été jugée entièrement satisfaisante. Cette politique a été révisée récemment et la Commission a reçu la nouvelle version le 16 août dernier.

2. Évaluation de la politique révisée

La Commission a évalué la version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Dawson lors de sa réunion tenue le 16 février 2006. Cette évaluation, comme les précédentes, a été réalisée conformément au *Cadre de référence de l'évaluation des PIEA* publié en février 1994¹ et elle a porté sur les modifications à la politique. Celles-ci touchent l'épreuve synthèse de programme et l'attribution de la mention « Incomplet temporaire » au bulletin de l'élève.

2.1 L'épreuve synthèse de programme

Les modifications à la politique précisent les responsabilités du comité de programme quant au développement continu de l'épreuve, au maintien de sa pertinence et à son application. Chaque comité de programme est aussi tenu de prévoir un mécanisme d'appel en cas d'échec de l'élève et des modalités de reprise de l'épreuve. Ces responsabilités s'exercent conjointement avec l'adjoint à la Direction des études responsable du programme. Les décisions liées à l'épreuve synthèse sont donc intégrées aux activités régulières de la gestion du programme. L'ensemble de ces activités s'exerce sous l'autorité de la Direction des études, conformément à la section II de la politique, *Roles and Responsibilities*.

La Commission note que la nouvelle politique indique clairement la place du français et de l'anglais dans l'épreuve synthèse ainsi que celle des habiletés essentielles identifiées dans le profil de sortie. Cet ajout renforcera la pertinence de l'épreuve synthèse.

Parmi les nouvelles responsabilités dévolues au comité de programme, le Collège a inclus la détermination des modalités de l'attribution d'une équivalence ou d'une substitution à l'épreuve synthèse². L'établissement veut ainsi reconnaître l'équivalence d'activités

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages*. Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une AEC. Québec, février 1994.

2. DAWSON COLLEGE, *Institutional Student Evaluation Policy, Appendix V, article 4*, juin 2005.

composantes de l'épreuve synthèse afin d'éviter que l'élève n'ait à les répéter; par exemple des activités liées à la formation générale et qui auraient été réalisées dans un autre collège. Toutefois, la référence à l'équivalence ou à la substitution porte à confusion, car elle ne correspond pas au sens qui leur est donné dans le *Règlement sur le régime des études collégiales*. La Commission *suggère* donc au Collège de revoir la formulation de cet article.

2.2 La mention « Incomplet temporaire »

La politique révisée du Collège inclut maintenant les modalités d'inscription de la mention « Incomplet temporaire » au bulletin de l'élève. Les directives sont claires et elles correspondent aux pratiques établies dans le réseau collégial.

3. Conclusion

Les modifications apportées par le Collège Dawson à sa politique clarifient les attentes quant aux pratiques reliées à l'épreuve synthèse et à l'attribution de la mention « Incomplet temporaire ». Toutefois, l'établissement gagnerait à clarifier l'article 4 de l'annexe V relatif à l'octroi d'équivalences ou de substitutions à l'épreuve synthèse. En conséquence, la Commission juge que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Dawson est **satisfaisante**.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente

Recherche et analyse : Jocelyne Bolduc, agente de recherche